



Plaisanciers, pêcheurs, et plongeurs se mobilisent contre la «taxe mouillage»



S'arrêter au mouillage dans une crique pourrait coûter 10 euros par mètre de coque et par jour dans certaines zones. Crédits photo : Ludmila Smite/Ludmila Smite - Fotolia

Neuf fédérations concernées par les loisirs nautiques ont décidé de s'unir pour protester contre «la taxe mouillage» contenue dans la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

«C'est une discrimination par l'argent!» Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des Industries nautiques (FIN) n'avait pas de mots assez durs jeudi pour fustiger la taxe de 10 euros par mètres et par jour contenue dans la loi NOTRe. Certes, celle-ci ne s'adresse qu'aux aires marines protégées gérées par des collectivités publiques (Bonifacio et Spandora en Corse et de Banyuls-Cerbère, dans les Pyrénées Orientales), mais il redoute une subite contagion à l'ensemble des aires marines françaises. «Lorsque l'on comptabilise l'ensemble des zones susceptibles d'être concernées nous en totalisons 322, soit 24 % du littoral français» souligne-t-il il s'agit clairement d'un nouvel impôt puisqu'aucun service n'est offert en contrepartie».

«Chèque en blanc»

Après avoir mené une première offensive en solitaire dès le lendemain du vote à l'assemblée, Yves Lyon-Caen s'est, cette fois, entouré de toutes les fédérations de loisir concernées par le dossier. Les fédérations françaises de Voile (FFV), du motonautisme, (FFM) des ports de plaisance (FFPP), des activités subaquatiques (FFESSM), des pêcheurs plaisanciers et sportifs (FNPPSF) de pêcheurs en mer (FFPM), de chasse sous-marine (FCSMP) et enfin l'union nationale des associations de navigateurs (UNAN) ont donc décidé de lancer une vaste pétition pour infléchir la position des pouvoirs publics. Dénommée «Appel pour que la mer reste libre», elle est accueillie sur le site (www.merlibre.fr). «On parle de la Corse mais c'est un chèque en blanc au pouvoirs publics» assure Alain Garcia président de l'UNAN, c'est un nouvel impôt car nous payons déjà 37 millions de taxes attribuées au Conservatoire national du littoral».

Après cette initiative, qui vise à provoquer le retrait de l'article 18 A de la loi NOTRe, les neuf fédérations souhaitent rester unies et peut-être provoquer un nouvel élan du Conseil national supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CNSPSN) passé sous la coupe de la Direction des Affaires Maritimes. Selon Yves Lyon-Caen, ce Conseil aurait pu être un interlocuteur possible avec les pouvoirs publics sur ce dossier. Il le deviendra peut-être.